

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Janvier 2017 : la hausse des ventes est due au calendrier

En janvier 2017, 10 081 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 8,5 % par rapport à janvier 2016. Cette augmentation, la treizième au cours des quinze derniers mois, est un effet calendaire. Janvier 2017 a en effet compté deux jours ouvrés de plus qu'en 2016 (22 contre 20, soit + 10 %). En cumul annuel, les immatriculations de véhicules neufs ont augmenté de 6,1 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 9,8 %, ont représenté 64 % des immatriculations du mois de janvier. Pour le sixième mois d'affilée, les modèles gazole ont rassemblé moins de la moitié des ventes. Les acquisitions réalisées par les sociétés ont été plus dynamiques que les ventes auprès des ménages (+ 13 % contre + 8 %).

Parmi les autres catégories de véhicules, 1 260 camionnettes et 646-roues motorisés (motocycles et cyclomoteurs) ont été immatriculés le mois dernier dans la région. La vigueur des ventes de camions a contrasté avec la baisse du marché des voiturettes.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Janvier 2017

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 380	1 244	481	997	1 302	6 404
Cyclomoteur	105	76	15	45	99	340
Motocycle	108	57	23	57	61	306
Voiturette	6	7	5	10	5	33
Remorque légère et caravane	100	71	20	63	79	333
VASP léger	256	129	42	71	118	616
Autobus et autocar	12	2	-	3	1	18
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	505	292	75	153	235	1 260
Camion	27	28	10	14	18	97
Tracteur routier	57	53	31	28	16	185
Semi-remorque	50	34	10	14	23	131
Remorque lourde	6	14	5	2	4	31
VASP lourd	9	9	1	1	4	24
Tracteur agricole	28	57	15	17	37	154
Engin agricole (autre que tracteur)	33	36	34	15	31	149
Ensemble	3 682	2 109	767	1 490	2 033	10 081

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

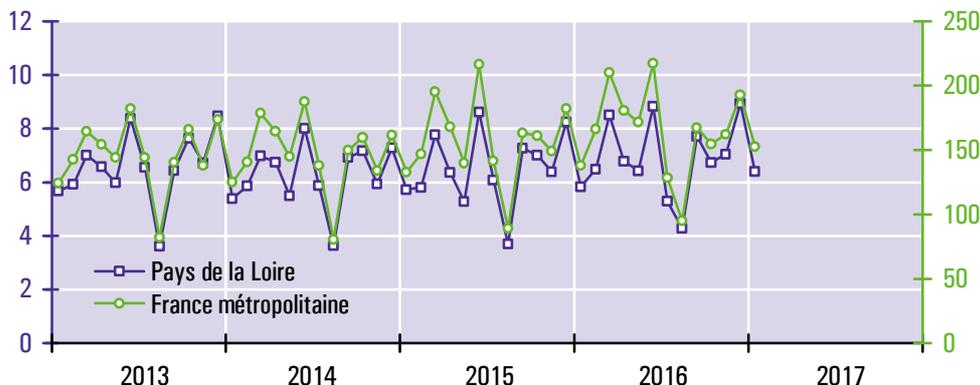
En janvier 2017, 6 404 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 9,8 % par rapport à janvier 2016, voisine de celle observée en France métropolitaine (+ 10,6 %). En cumul annuel, les ventes de voitures ont progressé de 6,4 % dans la région et de 5,7 % dans l'Hexagone.

À l'instar des mois précédents, le marché a été soutenu par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) dont les achats de voitures neuves ont augmenté de 13,0 % par rapport à janvier 2016. La croissance des acquisitions d'automobiles par les personnes physiques (particuliers et entreprises individuelles) a été plus faible (+ 7,6 %).

Par un effet de transfert, le dynamisme du segment de la voiture de société est appelé à se poursuivre dans la région. En effet, l'augmentation du coût du cheval fiscal intervenue le 1^{er} janvier 2017 dans certains territoires limitrophes (+ 17 % en Centre-Val de Loire et + 11 % en Bretagne) devrait inciter les concessions automobiles et les sociétés de locations de véhicules à immatriculer dans les Pays de la Loire une part croissante de leurs flottes.

En janvier, le développement des motorisations essence (+ 18 %), hybrides (+ 24 %) et électriques (+ 61 %) s'est prolongé. Pour le sixième mois de suite, le diesel a représenté moins de 50 % des immatriculations de voitures. En cumul annuel, les motorisations dites propres (hybrides et électriques) ont, pour la première fois, rassemblé 5 % des ventes.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

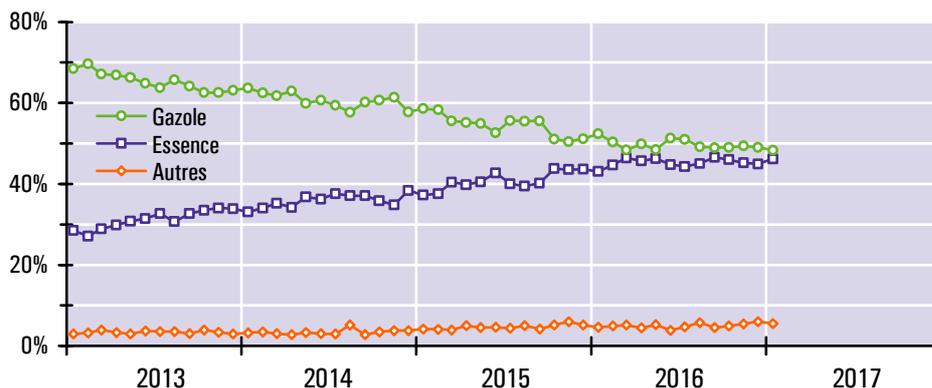
	Janvier 2017			Février 2016 à janvier 2017		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 380	37 %	+ 10 %	31 040	37 %	+ 5 %
Maine-et-Loire (49)	1 244	19 %	+ 14 %	15 813	19 %	+ 7 %
Mayenne (53)	481	8 %	+ 13 %	6 155	7 %	+ 6 %
Sarthe (72)	997	16 %	+ 5 %	13 530	16 %	+ 8 %
Vendée (85)	1 302	20 %	+ 8 %	16 875	20 %	+ 8 %
Gazole	3 095	48 %	+ 1 %	41 246	49 %	- 2 %
Essence	2 956	46 %	+ 18 %	37 993	46 %	+ 17 %
Hybride	246	3,8 %	+ 24 %	2 696	3,2 %	+ 1 %
Électricité	106	1,7 %	+ 61 %	1 433	1,7 %	+ 43 %
Autres motorisations	1	0,0 %		45	0,1 %	+ 137 %
Personnes morales	2 743	43 %	+ 13 %	34 592	41 %	+ 13 %
Personnes physiques	3 661	57 %	+ 8 %	48 821	59 %	+ 2 %
Ensemble	6 404	100 %	+ 10 %	83 413	100 %	+ 6 %

¹ Évolution entre les immatriculations de janvier 2017 et celles de janvier 2016

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

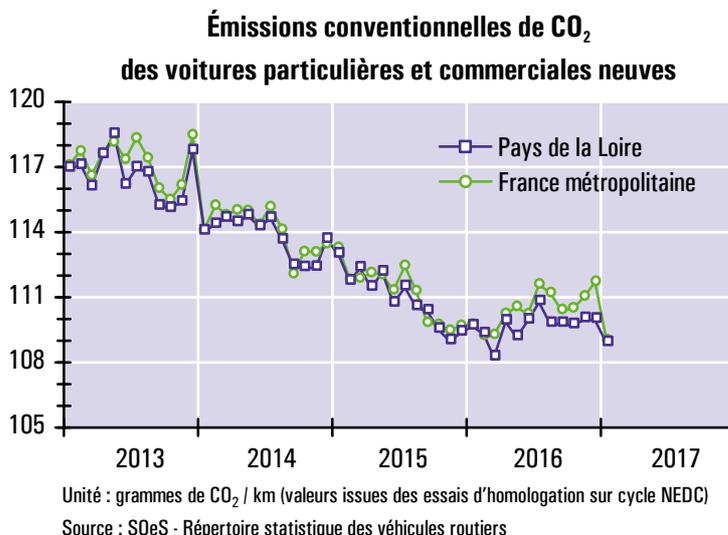
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en janvier 2017 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 108,9 grammes par kilomètre, soit une diminution de 0,7 % par rapport à janvier 2016. La mesure de ces émissions de CO₂ est basée sur des tests effectués en laboratoire. Les valeurs officielles ainsi calculées ne sont pas le reflet fidèle de la réalité des conditions effectives de circulation.

Les hausses récurrentes observées en fin d'année sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1^{er} janvier des dispositions du bonus-malus.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

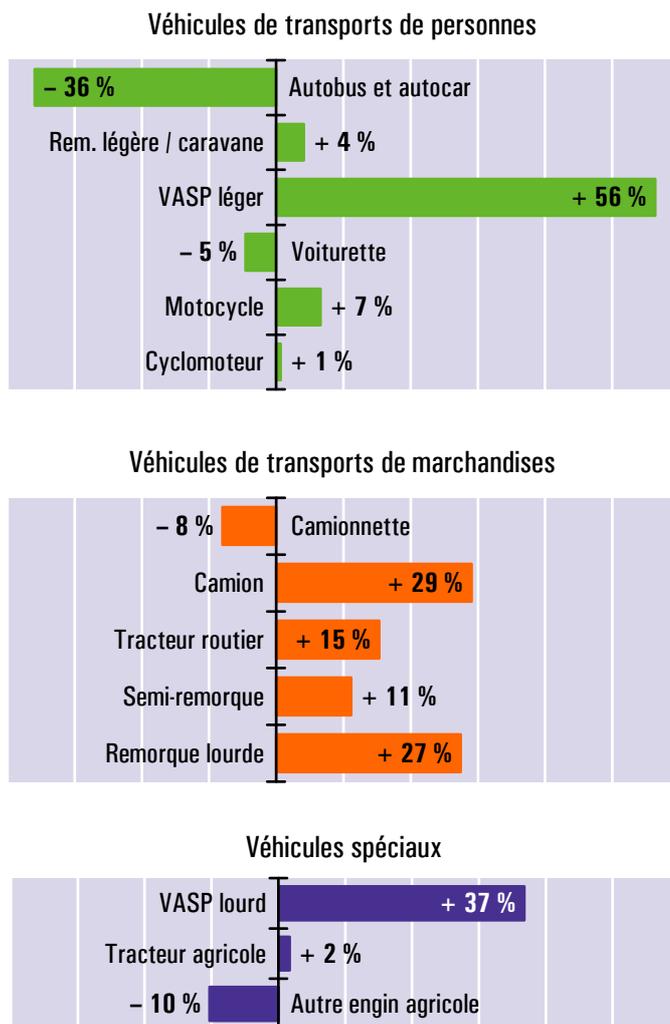
En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, l'augmentation de 56 % des immatriculations de véhicules automoteurs spécialisés (VASP) légers s'explique par une modification de la réglementation : depuis juillet 2015, les véhicules utilitaires légers issus de la transformation de voitures sont immatriculés en VASP et non plus en camionnettes. Seulement dix-huit autobus et autocars neufs ont été immatriculés en janvier. Sur douze mois, ce segment est en recul de 36 %.

Les immatriculations de véhicules destinés au fret de marchandises ont globalement affiché une bonne tenue en janvier. 28 % de camionnettes supplémentaires ont été vendues par rapport à janvier 2016. En raison du changement de réglementation évoquée plus haut, ce marché est en repli de 8 % sur un an.

Sur le segment des véhicules spéciaux, l'embellie des immatriculations de VASP lourds s'est poursuivie (+ 85 % par rapport à janvier 2016 et + 37 % sur les douze derniers mois). Le machinisme agricole a été peu dynamique : les ventes de tracteurs se sont un peu redressées mais celles des autres engins agricoles ont reculé pour le cinquième mois de suite.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (février 2016 à janvier 2017) et celles des mêmes mois un an auparavant (fév. 2015 à janv. 2016)
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm³ (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).